

	<p><b>École spécialisée du Ceras</b></p> <p>Personne astreinte au service civil Xxx</p> <p>Date de mise à jour : 23.02.2023 Date de validation: 23.02.2023</p>
---	--

## **RAISON D'ÊTRE**

Permettre à des personnes astreintes au service civil de mettre leurs compétences au service d'une structure prenant en charge des élèves souffrant d'importantes difficultés d'apprentissage et/ou de handicap physique.

## **CONNAISSANCES DE BASE INDISPENSABLES**

Excellente maîtrise de la langue française (si pas langue maternelle).  
Intérêt marqué pour le soutien à des enfants (7 à 17 ans) environ.  
Connaissance et expérience dans le monde scolaire, social ou du handicap.

## **POSITION HIÉRARCHIQUE**

La personne astreinte au service civil est subordonnée à l'organe d'exécution du service civil ZIVI et à la direction de l'école spécialisée du Ceras.

## **DOMAINES D'AFFECTION**

*De manière générale*

La personne astreinte au service civil n'assume pas de responsabilité pédagogique ou éducative directe. Cependant dans le cadre de son affectation il lui est demandé de :

- Apporter un soutien à la scolarisation des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou un handicap physique sur les temps scolaires;
- Apporter un soutien à l'animation et à l'encadrement éducatif en dehors de temps scolaires;
- Apporter un soutien administratif et logistique en effectuant les tâches déléguées;

*Répartition des temps d'affectation*

	<b>Total heures hebdomadaires</b>	<b>Taux d'affectation</b>
<b>Soutien en classe</b>	28h	70.00%
<b>Soutien éducatif</b>	8h	20.00%
<b>Soutien administratif et logistique</b>	4h	10.00%
<b>Totaux</b>	40h	100.00%

*Au niveau technique il s'agit pour la personne astreinte au service civil de :*

- Collaborer avec les personnes de référence des élèves pour assurer le bon suivi des tâches déléguées;

- Assurer la sécurité et le bien-être des bénéficiaires auprès de qui elle œuvre en leur offrant un cadre chaleureux et sécurisant;
- Permettre au · à la bénéficiaire de s'investir dans sa scolarité (le-la préparer et l'installer pour les activités, le-la soutenir dans des tâches d'apprentissage,...);
- Dispenser les soins nécessaires au · à la bénéficiaire en situation de handicap physique (l'accueillir, l'habiller et le déshabiller, prendre garde à son hygiène générale, palier à son manque d'autonomie, assurer une aide pour la mise aux toilettes, veiller à son intégrité physique et à sa sécurité,...) ;
- Encourager la socialisation et l'intégration (assurer un soutien en animation lors de moments de groupe en dehors du temps scolaire,...);
- Établir avec les personnes de référence une relation propice au bien-être des bénéficiaires et à leur épanouissement;
- Participer de manière ponctuelle aux diverses activités d'école (fête de l'école, journées sportives, camp d'été);
- Participer à diverses tâches administratives et logistiques;
- Collaborer avec la direction, les services administratifs et techniques.

*Au niveau administratif il est demandé de :*

- Se tenir régulièrement informé, via les moyens de communication interne (casier à courrier, tableaux d'affichage, messagerie électronique, ...);
- Rendre compte de ses activités aux personnes de référence de l'élève et à la direction.

## **SPÉCIFICITÉS**

---

Les affectations présentées dans ce cahier des charges ne peuvent être proposées qu'en période d'ouverture de l'école. En accord avec l'ensemble des partenaires et si nécessaire pour la bonne conduite de l'astreinte au service civil, des affectations à vocation administrative et logistique pourraient être définies pour quelques périodes sur les vacances scolaires.

En cas de question particulière, la personne astreinte au service civil doit se référer à la direction de l'école spécialisée du Ceras.

Dans le cadre de son affectation et au terme de celle-ci, la personne astreinte au service civil est soumise au secret de fonction.

**ceras**

**École spécialisée**

La directrice :

Le directeur adjoint  
socio-pédagogique :

A. Humbert

A. Gambs

Xxxx

Lu et approuvé, le .....

Signature .....